



Syndicat de la juridiction  
administrative

**Compte rendu de la séance plénière du  
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
spécial des tribunaux administratifs et des cours  
administratives d'appel du  
20 novembre 2020**

---

**Vos représentants SJA :**

**Maguy Fullana (TA de Melun)**

**Maïwenn Sautier (TA de Lyon)**

Afin de faciliter votre lecture, vous pouvez retrouver les points qui vous intéressent le plus en cliquant sur le lien correspondant : [Visite du TA de la Polynésie française](#) ; [Visite du TA de Caen](#) ; [Examen des registres d'hygiène et de sécurité](#) ; [Interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'État](#) ; [Cellule discriminations et violences sexistes et sexuelles](#) ; [Cellule d'écoute sur les RPS](#) ; [Accès aux médecins de prévention locaux](#) ; [Plan égalité professionnelle](#) ; [Situation sanitaire](#).

En préambule, vos représentants, s'ils ont relevé que les conditions de fonctionnement de l'instance s'étaient largement améliorées depuis le début de la crise sanitaire, ont regretté que le CHSCT n'ait pas été tenu informé de la communication aux chefs de juridiction de deux notes, l'une relative à la possibilité d'emporter du matériel informatique à domicile, l'autre portant rappel des principales consignes relatives aux équipements de protection alors que ces deux notes font suite à la précédente réunion du comité dédiée à la gestion de l'épidémie qui s'est tenue le 6 novembre dernier.

Le secrétaire général nous a assuré de sa volonté de veiller au bon fonctionnement du CHSCT et de poursuivre le dialogue.

- 1. Les procès-verbaux des séances du CHSCT du 7 mai 2020 et du 19 juin 2020 sont adoptés.**
- 2. Suivi des visites effectuées dans les juridictions par des délégations du CHSCT**

#### Point d'information sur les visites de délégation du CHSCT

Les visites sont interrompues depuis mars 2020 en raison de la crise sanitaire. La reprise des visites en 2021 dépendra des consignes sanitaires. La note sur la procédure des visites est en cours de révision et il est envisagé de prévoir un format plus adapté des visites en fonction des juridictions.

#### Compte rendu de la visite effectuée au tribunal administratif de la Polynésie française

Une visite a eu lieu le 16 octobre 2020 par la délégation du CHSCT de service déconcentré unique qui relève de la préfecture.

Plusieurs recommandations ont été faites par la délégation et mises en œuvre s'agissant de l'aménagement des postes de travail et d'organisation. D'autres observations ont été émises quant à la sécurité incendie et à l'aménagement des locaux en raison de risque de chute, certaines appelant la réalisation de travaux qui seront suivis par la direction de l'immobilier.

#### Compte rendu de la visite effectuée au tribunal administratif de Caen

A la suite de la visite du 10 mars 2020, la délégation a formulé diverses recommandations concernant la sûreté du bâtiment, l'accessibilité aux personnes handicapées, la sécurité (incendie, électricité, risques de chute), la médecine de prévention et l'ergonomie de certains postes de travail.

Les préconisations de la délégation ont été mises en œuvre quand cela était possible et les mesures impliquant la réalisation de travaux seront suivies en lien avec la direction de l'immobilier.

### **3. Examen des registres de santé et sécurité au travail**

La période concernée est celle du 1<sup>er</sup> février 2020 au 30 septembre 2020. 29 observations ont été portées au registre de 13 juridictions.

Des difficultés liées à la sécurité et la sûreté des locaux ainsi que plusieurs incidents ont été signalés. Globalement, les chefs de juridiction se sont mobilisés pour prendre les mesures nécessaires. Par ailleurs, ces registres ne comportent que deux remarques en lien avec l'épidémie et le rappel des consignes sanitaires a été fait quand cela était nécessaire.

Nous vous encourageons à faire usage de ces registres en tant que de besoin.

Les représentants du personnel ont insisté sur la nécessité d'un soutien fort de l'institution pour les personnels victimes de violences physiques ou verbales, notamment ceux heureusement rares mais parfois graves survenus à l'occasion du mouvement de la profession d'avocat contre le projet de réforme des retraites.

Le Conseil d'État a indiqué travailler sur une note de cadrage à destination des chefs de juridiction sur les mesures susceptibles d'être prises en fonction de la gravité de la situation. Il a également été insisté sur l'importance de l'accompagnement psychologique et du rôle de la médecine de prévention.

Vos représentants ont également rappelé la vigilance particulière qu'appelle la sécurisation des juridictions que ce soit pour l'accès au bâtiment ou la séparation des flux. Le Conseil d'État a confirmé qu'il s'agissait d'une priorité.

### **4. Bilan des accidents du travail survenus pendant la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 30 septembre 2020**

Pendant la période courant du 1<sup>er</sup> février 2020 au 30 septembre 2020, 19 accidents de service ont été déclarés dont 9 accidents de trajet. S'agissant des accidents de service, les mesures nécessaires ont été prises pour remédier aux difficultés constatées.

Interrogés par vos représentants sur les trois accidents liés à une chute dans les escaliers de juridictions, le Conseil d'État a indiqué qu'une note sur les mesures de prévention à prendre (signalétique, rampe etc.) serait à nouveau diffusée.

### **5. Bilan et perspectives des interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'État**

A été présenté l'avancement des opérations immobilières déjà engagées.

La situation du TA de Paris a été plus particulièrement évoquée. Les travaux correspondant à la troisième opération du schéma directeur de restructuration qui permettront la création de deux salles d'audience supplémentaires, la mise en en accessibilité aux personnes handicapées et le réaménagement de plusieurs bureaux vont débuter et s'étaler sur 18 mois. Il a été insisté sur la nécessité d'assurer la bonne information des magistrats et agents.

S'agissant du TA de Toulon, un plateau de bureau a été pris à bail et aménagé pour accueillir 12 personnes. Les premiers déménagements sont intervenus cette semaine. Le Conseil d'État a assuré les représentants de sa vigilance quant aux modalités de fonctionnement de la juridiction sur deux sites.

En ce qui concerne le TA de Montpellier, les travaux relatifs aux installations de chauffage et de climatisation sont prévus pour le printemps/été 2021. Vos représentants ont insisté sur les problèmes d'ambiance thermique, récurrents dans cette juridiction et maintes fois signalés dans le registre d'hygiène et de sécurité et demandé qu'une solution temporaire satisfaisante soit trouvée, le réseau électrique ne supportant pas le fonctionnement concomitant des radiateurs installés dans l'attente des travaux. La direction de l'immobilier a indiqué être mobilisée sur la question en lien avec le chef de juridiction.

Enfin, s'agissant du relogement du TA de Toulouse, la direction de l'immobilier a indiqué que les recherches se poursuivaient sans qu'aucune opportunité n'ait été identifiée à ce jour.

Vos représentants SJA se tiennent à votre disposition pour obtenir des informations sur les travaux prévus dans votre juridiction (contact : [sja@juradm.fr](mailto:sja@juradm.fr)).

#### **6. Bilan de la rencontre annuelle des assistants de prévention des 13 et 14 octobre 2020**

La rencontre annuelle a été organisée en visio-conférence compte tenu du contexte sanitaire. La thématique retenue était celle du développement des outils de prévention face à la pandémie. Un bilan des initiatives locales prises par les assistants de prévention ainsi qu'une note de cadrage sur la méthodologie seront diffusés.

Par ailleurs, l'administration a confirmé que le bilan de l'expérimentation des binômes d'assistants de prévention serait présenté au CHSCT l'année prochaine.

Les représentants du personnel ont insisté sur la nécessité de mettre à disposition des assistants de prévention des outils et des formations adaptés, y compris pour ces dernières à distance compte tenu de la situation sanitaire.

#### **7. Bilan d'étape sur le fonctionnement de la cellule relative à la prévention des risques psychosociaux et de la cellule discriminations et violences sexistes et sexuelles**

##### Cellule discrimination et violences sexistes et sexuelles

Il a été rappelé que la saisine de cette cellule est ouverte aux magistrats, agents et stagiaires, mais également aux candidats au recrutement.

Malgré une demande en ce sens de vos représentants, il n'a pas été communiqué de bilan chiffré et actualisé des saisines de cette cellule.

##### Cellule RPS

Depuis le dernier bilan, de nouveaux signalements ont été formés et sont en cours d'instruction. Le traitement des premiers signalements permet de préciser et d'affiner la méthodologie et de faire un premier retour d'expérience.

Interrogé sur la doctrine du Conseil d'État quant à la possibilité pour un syndicat de saisir la cellule RPS, l'administration a indiqué que la question méritait une réflexion approfondie compte tenu du rôle d'alerte des organisations syndicales.

## **8. Médecine du travail**

Information sur la fiche « Circuler à vélo, 10 conseils pour rouler en sécurité »

Lors de la séance du CHSCT du 19 juin 2020, il avait été décidé d'élaborer une fiche relative à la sécurité routière prenant en compte les nouvelles formes de mobilités en raison de la multiplication des accidents de trajet liés à l'utilisation d'un vélo ou d'une trottinette.

Cette fiche a été présentée aux représentants du personnel et sera prochainement diffusée.

Point d'information sur la carence en médecins de prévention locaux

Vos représentants ont demandé qu'un point d'information soit fait sur la carence en médecins de prévention locaux, encore plus problématique dans le contexte sanitaire actuel.

L'administration a demandé que ce point soit reporté.

En réponse à nos interrogations, le Conseil d'État a d'ores et déjà indiqué qu'en l'absence de médecin local de prévention, le médecin de prévention au niveau régional relevant du ministère de l'intérieur ou de la justice pouvait être sollicité tout comme le médecin de prévention du Conseil d'État.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous renseigner directement dans votre juridiction d'affectation, notamment auprès du chef de juridiction ou de l'assistant de prévention, pour connaître les coordonnées et les disponibilités du médecin de prévention.

## **9. Point d'information sur le lancement des travaux du plan égalité professionnelle**

L'administration a présenté en séance les travaux du plan égalité professionnelle qui réunissent l'ensemble des organisations syndicales du périmètre de gestion (CE, TA/CAA, CNDA).

Les travaux se tiendront de novembre 2020 à mars 2021 et aborderont les thématiques relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (parcours professionnel, articulation vie privée et vie professionnelle, lutte contre les discriminations etc.).

## **10. Questions diverses**

Situation sanitaire

Le décompte des agents testés positifs reste stable et n'a pas évolué depuis la précédente séance (moins d'une centaine). Mi-novembre, 26 personnes étaient en isolement et 7 en autorisation spéciale d'absence.

La note qui autorise formellement l'emprunt du matériel informatique et qui correspond à une revendication des organisations syndicales est globalement satisfaisante.

S'agissant de la note de rappel des consignes relatives aux équipements de protection, en réponse aux interrogations de vos représentants, le Conseil d'État a indiqué que les délégations

de crédit avaient toutes été accordées aux chefs de juridiction qui demandaient l'installation de plexiglass pour les pupitres.

En ce qui concerne les personnes vulnérables, le [décret n°2020-1365](#) du 10 novembre 2020 a défini des nouvelles catégories de personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans, être au troisième trimestre de grossesse...) et les modalités de prise en charge de celles-ci. Ce décret prévoit, de manière nouvelle, que les personnes répondant à l'un des critères de vulnérabilité ne doivent être placés en autorisation spéciale d'absence que s'ils ne sont pas en mesure de télétravail et qu'ils ne peuvent pas bénéficier des mesures de protection énumérées par ce même décret (par exemple isolement du poste de travail, respect de gestes barrières renforcés, etc.). En cas de désaccord sur les mesures de protection mises en œuvre, l'employeur doit saisir le médecin de prévention.

En réponse à nos interrogations, l'administration a indiqué qu'à ce jour, aucune difficulté n'avait été identifiée. Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre chef de juridiction pour discuter des éventuelles mesures de protection complémentaires à prévoir.

Les dotations d'équipements et notamment de masques sont satisfaisantes. Des dotations supplémentaires seront envoyées aux juridictions qui doivent restituer des masques de la marque Dim. S'agissant de l'alerte de la DGCCRF sur le gel hydro-alcoolique, l'administration indique que les produits en stock depuis la fin de l'été ne posent aucune difficulté.

S'agissant de l'organisation d'une campagne de vaccination, le Conseil d'État attend de disposer de l'ensemble des éléments pour décider des modalités selon lesquelles cette campagne pourrait être organisée, le cas échéant, dans le périmètre de gestion.

#### Enquête sur le climat social

L'enquête, initialement prévue pour septembre 2020, est reportée en 2021.

#### Forfait mobilités durables

Une note sur la procédure de prise en charge des moyens de transport concernés (vélo, trottinettes, etc.) est en cours de préparation.

### **11. Calendrier du premier semestre 2021**

La prochaine séance plénière du CHSCT aura lieu le 19 mars 2021.